

Analyses sectorielles

La souveraineté numérique de la France : construire l'indépendance

PASSER DES PRINCIPES à l'action

Face à la montée des risques cyber, aux dépendances technologiques et aux contraintes juridiques liées aux législations extraterritoriales, la question de la souveraineté numérique s'impose au cœur de l'action publique. Christopher Potter, président-fondateur de **CEO-Vision**, l'éditeur de la plateforme souveraine et open source GoFAST, appelle à passer d'une souveraineté déclarative à des choix opérationnels et assumés.



Christopher Potter
Président-fondateur de CEO-Vision

Quels besoins concrets observez-vous chez les acteurs publics en matière de souveraineté numérique ?

Depuis 2015, le secteur public s'est de plus en plus intéressé à GoFAST, notamment après notre sélection par l'AIFE pour des projets structurants de l'État et de collectivités territoriales. Les premiers besoins concernaient le remplacement de serveurs de fichiers, trop vulnérables aux cyberattaques et limités fonctionnellement, par des solutions documentaires plus sécurisées. À partir de 2021, nous avons constaté une accélération des sorties de Microsoft SharePoint (comme pour le Département de la Haute Savoie), motivées par des enjeux de sécurité, de coûts et de maîtrise des données. Le choix d'un fonctionnement On-Premise, plutôt que du tout-SaaS imposé par Microsoft 365, est devenu central pour

les données sensibles. La crise sanitaire a accéléré la maturité numérique des agents publics, tandis que la circulaire « Cloud au centre » de juillet 2021 a renforcé la nécessité d'éviter les solutions soumises aux lois extraterritoriales, comme le Cloud Act. Plus récemment, la hausse continue des tarifs Microsoft et certaines orientations de la nouvelle administration américaine posant des risques opérationnels sur les solutions américaines ont conduit plusieurs administrations et collectivités territoriales comme la Ville de Nanterre à engager des sorties complètes de l'écosystème Microsoft.

Parmi les organisations qui nous font également confiance notamment pour la dimension souveraineté figurent la Police nationale (Académie de Police), l'EUDA – Portugal (Agence de l'Union européenne sur les drogues), l'Université du Mans, la Région Occitanie et bien d'autres...

Comment accompagnez-vous concrètement ces transitions vers des solutions souveraines ?

Nous intervenons une fois la décision prise, en accompagnant la mise en œuvre opérationnelle. Notre expertise repose sur des migrations réelles et complètes hors de Microsoft, notamment depuis SharePoint, des serveurs de fichiers et bientôt d'Exchange, qui concentrent les données les plus sensibles. Nous aidons les organisations à structurer leurs référentiels documentaires, à classer les données selon leur sensibilité et à définir des plans progressifs de sortie des technologies soumises à des législations extraterritoriales. Sans aller jusqu'au remplacement complet, certaines administrations choisissent

aussi une approche intermédiaire, utilisant GoFAST pour leurs données critiques ou comme solution de secours.

Quelle est la différence entre une souveraineté numérique déclarative et une souveraineté réelle ?

La différence tient en un mot : l'action. Beaucoup parlent de souveraineté sans la traduire dans leur politique de sécurité des systèmes d'information. Inscrire clairement ces exigences dans la PSSI, notamment l'interdiction (sauf dérogation) de solutions soumises aux lois extraterritoriales, est la première étape. Ensuite, il faut choisir des solutions cohérentes et les déployer, une première étape pouvant être un « pilote » (PoC). La souveraineté ne peut pas rester un principe abstrait.

Quel message adressez-vous aux cadres publics et alumni de l'ENA et de l'INSP ?

Nous vivons un moment stratégique. Les choix numériques engagent désormais directement les directions générales, au-delà des seules DSI. Les risques liés au cloud non souverain et à certaines solutions d'IA sont réels, mais des alternatives existent. Il ne faut pas avoir peur d'agir : des migrations complètes ont été réalisées en quelques mois avec succès. Ces décisions sont essentielles pour l'autonomie stratégique de la France, mais aussi pour l'emploi et la capacité d'action de l'État. Le temps presse, et la responsabilité est désormais collective.

